

MARS 2022

BULLETIN MUNICIPAL

AU FIL DE L'ÉCOLE



ÉDITION N°13

ÉDITO



Chers administré(e)s,

Mes chers administrés,

L'année 2021 a été marquée une nouvelle fois par la COVID 19 et la majorité de notre travail a été de vous accompagner au mieux afin de vous préserver pendant ces moments compliqués témoin l'ouverture d'un centre de vaccination au sein du territoire de la CC2V.

Je tiens à remercier celles et ceux qui se sont investis dans ce dispositif.

L'année écoulée a vu également la création d'une réserve communale de sécurité civile et la mise en place des nouveaux membres des conseils des sages et des jeunes. Leur implication au sein de la commune est indiscutable et fort utile.

La réhabilitation et l'aménagement des services techniques a été le plus important projet d'investissement. Ces travaux étaient nécessaires pour améliorer les conditions de travail de nos agents techniques et pour permettre un rangement optimum de l'ensemble des matériels. Ils ont été financés grâce à une dotation de soutien de l'État à hauteur de 55%.

En parallèle notre obligation de densification liée au PLU a suivi son cours et nous avons contrôlé son évolution afin de proposer à ces nouveaux Dannemoisiens les meilleures conditions d'accueil possibles.

L'année 2022 verra malheureusement encore pour quelques mois (espérons-le) la pandémie et nous proposerons comme à chaque fois des réponses adaptées aux différentes situations : preuve en est en ce début d'année avec l'ouverture d'un centre éphémère de tests antigéniques qui a connu un grand succès.

Le conseil municipal accentuera ses travaux dans les prochains mois sur les dossiers concernant la sécurité, la protection de notre environnement et de notre cadre de vie. Bien sûr, dès que nous aurons l'opportunité de nous retrouver nous vous proposerons des rencontres festives et culturelles.

Que cette sortie de l'hiver et que les premières couleurs du printemps nous apportent l'espoir d'une année plus sereine.

Le maire, Fabien KEES

SOMMAIRE

Bien vivre ensemble

P.3

Votre mairie

P.4

La vie du village

P.6

La culture

P.15

L'environnement

P.17

La vie des associations

P.20

Le social

P.26

Informations diverses

P.28

Journal d'informations municipales
Directeur de la publication : Fabien KEES
Rédaction : Monique PAILLET
Mise en page : Joanna HAMONIAUX
Impression : ARTNEO



Les nuisances sonores

Petit rappel concernant les nuisances sonores (conformément à l'arrêté municipal du 9 mai 2008). Les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'engins motorisés ou assimilés peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- le samedi uniquement de 9h à 12h et de 15h à 20h
- les dimanches et jours fériés uniquement de 9h à 12h



Précisions sur le ramassage des déchets verts

Il s'effectue de mars à décembre à raison de 18 passages par an. Pour que ce ramassage se fasse dans les meilleures conditions et que le coût reste raisonnable pour la commune, nous vous remercions de bien vouloir respecter un certains nombres de règles pratiques.

- Petit rappel : sont autorisés par collecte :
 - Les tontes, feuilles, branches, plantes... 10 sacs (sacs de 20 kg maximum et de taille raisonnable, pas de big-bag de chantier par exemple).
 - 4 fagots ficelés (avec un lien, petite ficelle de chanvre) de moins de 1 mètre de long avec branches d'un diamètre inférieur à 5 cm.

Quand certains sacs demeurent intransportables par leur volume et leur poids, nos services techniques ne sont pas en mesure de les ramasser.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre vigilance !

L'entretien des trottoirs

Chaque riverain est tenu de maintenir son trottoir en état de propreté : balayage, ramassage des feuilles, élagage des arbres, taille des haies, désherbage, dégagement de neige ou de verglas. Sachons qu'en cas d'accident, la responsabilité des riverains pourrait être engagée.

Les feux de jardins

Ils sont interdits toute l'année -même la nuit- par une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 adressée aux Préfets.

Essayons de respecter cette interdiction, toutefois des autorisations temporaires et à des moments précis peuvent être délivrées par Monsieur le Maire.

Afin d'éviter ces nuisances, des services sont à votre disposition :

- Notre service de ramassage des déchets verts existe toute l'année (voir calendrier que vous recevez)
- La déchetterie de Moigny est également à votre disposition pour ce qui concerne seulement les déchets verts
- Vous pouvez opter pour le broyage en sollicitant auprès de la Mairie ce service à domicile effectué par nos agents communaux (les dates vous seront communiquées mais ce service n'est possible qu' en période hivernale).

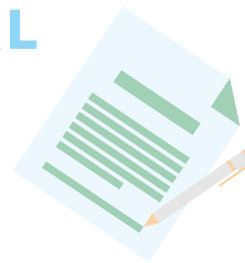
Le stationnement

Il n'est autorisé qu'aux places matérialisées qui ont été étudiées à cet effet.

Bien des endroits du village où des véhicules se garent à des emplacements non autorisés constituent de réels dangers et une gêne pour tous.

Pensez, dans la mesure du possible à rentrer vos véhicules.

Un village propre et bien entretenu est tellement plus agréable !



SÉANCE DU 24 AOÛT 2021

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Modifie la réglementation de la restauration scolaire en changeant de prestataire « Yvelines Restauration » et le prix du repas passe de 6€ à 4,50€
- Annule le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe suite à la démission de l'agent communal en charge du temps périscolaire (27h45)
- Crée un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet de 31h15 mieux adapté aux missions demandées
- Crée une redevance d'occupation du domaine public avec les montants suivants :
 - Forains, cirques le m² : 2.50€/ semaine
 - Animation commerciale ou événementielle 3€ le m/ jour ou 2.50€ le m² /jour (chapiteau)
 - Tournage de films, clips reportages 2.50€ le m²/jour (chapiteau)
 - Benches, camions de déménagement 15€/jour
 - Terrasses de restaurant 10€ au m²
- Dépose un dossier de subvention pour l'achat et l'installation d'un panneau d'informations lumineux auprès du Conseil Départemental suivant les coûts :
 - Coût du dispositif : 14 960 € HT
 - Subvention demandée : 11 968 €
 - Auto financement : 5 984 €
 - FCTVA : 2 244 €
 - Reste à charge : 3 740 €

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise de répondre à l'appel au projet de la Communauté de Communes des Deux Vallées concernant la création d'une école d'herboristerie au sein de son territoire. Ce projet est ambitieux car cette école serait la première en France.

Depuis mars 2021, un plan de mise en œuvre du projet est lancé avec la recherche d'un foncier pouvant l'accueillir. A ce jour, seule la commune de Soisy sur École a répondu à l'appel de ce projet en proposant un terrain au sein des Réaux.

- Donne l'autorisation au Maire de saisir les domaines pour une évaluation financière des parcelles F625 et F113 afin d'évaluer ces parcelles qui pourraient recevoir le projet de l'école.

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Accepte à l'unanimité la mise en non valeur d'une recette de 2008 d'un montant de 1690,90€ correspondant à une demande de remboursement de facture de la société NOTEL énergie
- Accepte à l'unanimité le transfert de fonds entre le chapitre 012 et le chapitre 08 conformément à l'article R2321 du CGCT Chapitre 68 : +500 / Chapitre 62 : -500
- Accepte à l'unanimité la nomination au Comité syndical du SIARCE de : Fabien KEES en tant que titulaire, de Madame Fernanda DOS SANTOS MORAIS et Monsieur Bertrand SARREY en tant que membres du comité Syndical du SIARCE suite aux changements de statuts de celui-ci
- Accepte à l'unanimité la demande de subvention auprès du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance dans le cadre de la vidéo protection
- Accepte à l'unanimité de créer à compter du 1^{er} février 2022 un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes})
- Accepte à l'unanimité de charger le Maire de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Grande Couronne dans les conditions et les délais fixés et que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité territoriale.
- Accepte à l'unanimité le remboursement de frais avancés par un élu dans le cadre des achats des chocolats pour les enfants de la commune pour un montant de 128,63€
- Accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Olivier MARTIN comme référent défense.

VOTRE MAIRIE

Nous vous accueillons :

Lundi : 14.00 - 17.00

Mardi : 9.30 - 11.45

Mercredi : 9.00 - 11.45

Jeudi : 9.30 - 11.45

Vendredi : 9.30 - 11.45

Samedi : 9.30 - 11.45



Quelques numéros utiles :

Gendarmerie de Milly-la-Forêt : 01 64 98 80 27

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Centre Hospitalier Sud Francilien : 01 6169 61 69

SOS Médecins Chevannes : 0826 88 91 91

SOS Médecins : 0825 56 91 91

SUEZ Urgence aux particuliers : 09 77 429 430

SICAE : 01 69 90 65 43

GAZ DE France : 08 10 43 30 91

TAXI : Thomas NOJAC 06 47 45 35 94

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes ont continué de travailler sur leur projet autour de la rivière et ont terminé l'inventaire des tous les avaloirs du village.

Et... le saviez-vous ? Il y a 56 avaloirs dans nos rues et tous se déversent directement dans la rivière !

Grâce à ce repérage, ils ont ensuite pu travailler sur un plan de tout Dannemois, et de l'emplacement exact des avaloirs et présenter leur travail à la commission Eco-citoyenne.

La prochaine étape sera de sélectionner un fournisseur et de travailler avec les enfants sur les messages et le choix des plaques qui seront installées sur nos trottoirs.



Le Conseil des Sages s'est réuni le 29 septembre 2021

Diverses informations ont été données et des questions posées au fur et à mesure :

Informations concernant l'urbanisme

*Rappel des principales caractéristiques de la loi NOTRe : il fallait densifier les communes de 10% (donc augmenter pour nous la population de 85 personnes d'ici 2030) et déjà pour cela urbaniser.

l'OAP de la rue de la Messe fut la seule lancée pour le moment.

D'autres éventualités avaient été envisagées mais sont en cours d'études.

Demeure ensuite celle de la rue Bardeau : 39 lots prévus (terrains entre 400 et 500m, un de 900m aux Vergers.

*Possibilité de faire préemption sur le silo qui est mis en vente.

*Rappel de la lutte quotidienne concernant les dépôts sauvages (5 à 10 tonnes par an à déblayer par nos soins), des procédures en cours concernant certains dépôts

L'antenne Orange : différentes études ont été menées, celle du silo n'étant plus aux normes. Le point rencontre a été choisi, d'autant qu'étant un terrain communal nous avons un droit de regard. Notons qu'en 2023 tous les réseaux de secours passeront par là. De sérieuses études et contrôles sont faits pour les émissions d'ondes.

La sécurité :

*la vidéo protection : 9 caméras étaient prévues (entrées de village, centre bourg, tennis) Coût : 1,5 million. Ce projet était porté par la CC2V . La Région aidait à 30%, l'État à 50% ... mais faute d'aide financière de ce dernier, le projet est arrêté.

*Recrudescence selon la Gendarmerie des vols par ruse dans la région.

Le stationnement : problème récurrent

-trop de véhicules ne sont pas rentrés et sont garés en dehors des places matérialisées dans certaines rues.

Des campagnes menées par la gendarmerie ont lieu.

- projet d'un parking ferme Régien/Bouché/ 25 places.

- projet d'un parking possible rue de la Croix de Loutre 25 places

Coût 160 000 € et nécessité d'installer dans ce cas une recharge pour véhicules électriques

La vitesse : le Conseil des Sages propose de passer la commune à 30 km/h, d'apposer des panneaux « Contrôles radars fréquents », des radars pédagogiques.

Le passage des poids lourds de plus de 3,5 tonnes : le Maire peut sanctionner mais la solution est la pose de caméras avec la vidéo verbalisation.

On note la dangerosité pour les piétons des coussins berlinois devant l'église. Une étude va être menée pour améliorer le dispositif.

Autre information La campagne de vaccination a coûté 68 000€ à ce jour à la CC2V

Pour conclure, Monsieur le Maire annonce la tenue d'un Conseil fait du Conseil Municipal, du Conseil des Sages et du CMJ.

La fête du village

Grand moment que ces retrouvailles qui coïncidaient avec la rentrée !

Un temps magnifique donnait encore l'impression que l'été n'avait pas dit son dernier mot.

Loin des préoccupations du COVID ! Pourtant le pass sanitaire était demandé à l'entrée de la place.

Les festivités commencèrent le samedi soir par un dîner savamment organisé par la Dannemoisienne qui fut suivi d'un bal entraînant fort tard la foule.

Dimanche, les jeux pour les enfants s'installèrent dès le matin : structure gonflable, laser game, segway.

Notons pour l'inauguration la présence de notre sénateur Vincent Delahayes, de notre député Bernard Bouley, de Pascal Simmonot, président de la CC2V, de nombreux maires voisins.

Mais le point d'orgue fut la mise à l'honneur d'un certain nombre de personnes par l'installation tant attendue du Conseil des Sages où chacun reçut l'écharpe qui marquait sa fonction.

Les nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes reçurent avec émotion des anciens, leur propre écharpe alors que leurs prédécesseurs furent récompensés de leur engagement passé par un diplôme de citoyenneté, un cadeau et une médaille de l'Assemblée Nationale remise nominalement par notre député Bernard Bouley.

Les membres de la Réserve Civile, mis aussi à l'honneur reçurent leur chasuble.

Et enfin, les nouveaux habitants qui s'étaient auparavant inscrits en mairie reçurent un présent.

La commission festivités avait préparé pour la population un apéritif qui permit d'échanger et d'oublier au soleil les longs mois de solitude forcée. Suivit un déjeuner fort convivial.

Merci à tous les acteurs de cette belle journée : commission festivités, élus, personnel communal, la Dannemoisienne, bénévoles et bien sûr tous les participants.



Commémoration du 11 novembre

11 novembre...

L'horizon limité par un brouillard tenace n'a pourtant pas empêché les Dannemoisiens de se retrouver au cimetière pour la commémoration de cette date profondément inscrite dans le cœur des Français.

Malgré le froid, ils étaient nombreux et de tous âges nos concitoyens, pressés de se retrouver enfin au pied du Monument aux Morts avec les Anciens Combattants, porte-drapeaux, élus, Conseil des Sages, CMJ, Sapeurs Pompiers et Jeunes Sapeurs Pompiers, Gendarmes, bénévoles de la réserve communale, présidents d'associations.

La cérémonie commença par la remise du drapeau au plus jeune porte-drapeau de l'UNC du canton : Loïc Pellerin qui prit conscience avec émotion de la dignité de sa responsabilité honorifique.

La foule suivit au cimetière pour discours et lectures, remise des gerbes, citation des morts de la commune et remise d'un bouquet à l'arbre du souvenir des enfants.

Citons ces quelques lignes de la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées : « A la onzième heure du onzième jour du onzième mois, après quatre interminables années, le canon s'est tu, la fureur s'est calmée. Le dernier mort, le dernier tir, la dernière détonation. Depuis Compiègne où l'Armistice a été signé à l'aube, jusqu'au front, du premier de tous les clairons à tous les clochers de France, de l'esplanade de chaque ville à la moindre place de village, une déferlante de soulagement, un soupir de délivrance, ont traversé le pays de part en part(...) Pourtant « Le pays est traversé par la sourde évidence que rien ne sera plus jamais comme avant. »

Pour se réchauffer un sympathique buffet réunit ensuite tous les participants.



Et le Souvenir Français n'oublie pas...

Comme il le fit l'an dernier, le Souvenir Français a tenu à honorer ceux qui portent dans nos mémoires et en principe sur leur sépulture (pas toujours) la mention honorifique de « Mort pour la France » en déposant pour le 1er novembre sur leur tombe un modeste bouquet et un petit drapeau pour que nul n'oublie leur sacrifice.

Gardons-les en mémoire car tous ne reposent pas chez nous, certains tombés sur les champs de bataille sont soit enterrés dans les cimetières militaires, soit disparus à jamais.



Noël à Dannemois

Et que serait Noël sans un grand sapin autour duquel se regrouper pour lancer les festivités tous ensemble ?

C'est le samedi 11 décembre que nous nous sommes retrouvés sur la place pour illuminer le sapin, suivi par un lâcher de lanternes chinoises (100% biodégradables).



Distribution de chocolats, repas de la cantine,

Comme chaque année, les enfants, les employés municipaux et des représentants de la commission scolaire ont partagé un repas de Noël.

L'occasion pour distribuer des chocolats à tous les élèves de Dannemois !

Passage père Noël

Le père Noël et toute son équipe sont passés dans les rues du village et chez les enfants (que ceux qui ont été TRÈS sages !).

Toujours autant de magie dans les yeux de petits, mais aussi des parents et grands-parents !



Les illuminations du village

Une nouvelle fois vous avez illuminé notre village : lumières, guirlandes, décorations, projections... Vous avez été formidables et nous tenions à vous remercier de mettre de la couleur dans vos jardins, dans nos rues !

Et c'est avec beaucoup de sérieux et dans la bonne humeur, que le jury a flâné dans les rues afin d'analyser, observer et noter les plus belles mises en scènes !

Merci à Michel et aux enfants du CMJ :-)



Et les gagnants des plus belles illuminations sont...

1

1ere place
Grande rue, Mr et Mme Fero



2

2eme place
Rue des près, Mr Pellerin et Mme Goessens



3eme place ex-æquo
Rue de la messe, Mr Arnal et Mme Leborgne
Rue de la Sablière, Mr et Mme Longet

3



Les services techniques s'agrandissent

Déjà commencée il y a de longs mois, la réfection des services techniques s'achève.

C'est un chantier d'un coût de 89 000€ qui a bénéficié d'une dotation de soutien de l'État de 55%.

Il s'agit de la remise en état des deux anciennes remises, le changement total de la toiture, de la construction d'une troisième remise et d'un appentis.

Il s'agissait d'une mesure nécessaire et urgente d'une part pour favoriser les conditions de travail du personnel, d'autre part pour être en conformité avec la réglementation en vigueur concernant le stockage des hydrocarbures et enfin pour pouvoir mettre à l'abri le matériel acheté.



La réserve civile

« 13.205 interventions par jour soit 1 intervention toutes les 6,5 secondes » !

En France, notre système de sécurité civile permet de répondre et de faire face aux diverses sollicitations des citoyens.

Le gouvernement a souhaité renforcer ce système en nous faisant prendre conscience que la sécurité civile était l'affaire de tous, et que chacun d'entre nous pouvions en devenir un acteur.

Qu'importe notre expérience, nous pouvons tous agir et surtout réagir face à un événement.

C'est pourquoi la réserve communale de la sécurité civile de Dannemois souhaite, à travers cette rubrique, vous apporter des informations, des outils, qui ne vous serviront peut-être jamais, nous l'espérons, mais qui vous permettront d'y faire face.

L'outil n°1 : l'alerte !

Il est essentiel et primordial de savoir à qui s'adresser en cas d'urgence.

Un malaise, un incendie, un cambriolage... Chaque service a ses spécificités.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur ce schéma.



L'outil n°2 : la position latérale de sécurité

Vous devez faire face à une personne qui a fait un malaise mais qui respire, la PLS est une position d'attente qui vous permettra d'appeler les secours et de surveiller la victime en toute sécurité. (Figaro santé).

Position Latérale de Sécurité, en 5 étapes

1^{ère} ÉTAPE

Avant de mettre une personne en position latérale de sécurité (PLS), il faut vérifier qu'elle soit inconsciente sur le dos mais qu'elle respire toujours normalement. Desserrez si vous le pouvez le col, la cravate ou la ceinture. Si elle porte des lunettes, commencez par les lui retirer.



2^e ÉTAPE

Tout d'abord, il faut se positionner à côté (ici à droite) de la personne étendue et vérifier que vous êtes bien stable sur vos deux genoux. Une fois que vous êtes bien installé, prenez, avec votre main gauche, celle du patient. Et appliquez le dos de sa main gauche contre son oreille droite.



3^e ÉTAPE

Ensuite, tout en maintenant la pression contre cette main gauche, relevez, avec votre main droite, la jambe gauche de la personne inconsciente. Puis en appuyant sur son genou gauche, le patient va automatiquement se tourner sur le côté droit grâce à un système de balancier.



4^e ÉTAPE

Après avoir délicatement retiré votre main gauche, de sous la tête de la victime, ajustez sa jambe gauche.



5^e ÉTAPE

Pour éviter que le patient ne perde l'équilibre, le genou gauche doit former un angle droit entre le tibia et la cuisse. Une fois que la personne est en PLS, entrouvrez délicatement sa bouche pour permettre l'écoulement d'éventuels liquides vers l'extérieur et vérifiez régulièrement sa respiration. Enfin, appelez les secours.



Urbanisme : Présentation du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

En matière d'urbanisme, depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme* (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) sous format numérique, en vous connectant sur le site dédié au GNAU pour les 13 communes instruites par les services de la CC2V 91 (à l'exception de Milly-la-Forêt et Boigneville).

Bonne nouvelle : grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'aurez donc plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier, ni à la poste pour récupérer vos courriers en recommandés. Les relations avec l'administration seront ainsi simplifiées et accélérées !

Concrètement, ça se passera comment ?

Il suffit de se connecter via un lien que vous retrouverez sur le site de la mairie, sur notre rubrique dédiée à l'urbanisme : dannemois.fr > Rubrique "Cadre de vie et Urbanisme" > page "Urbanisme"

Cette interface vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier.

Pour cela, vous devrez :

- Vous identifier : soit avec un identifiant que vous créez pour le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme, soit via votre identifiant France Connect.
- Sélectionner la commune dans laquelle se situe votre projet,
- Remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
- Choisir quel type d'autorisation vous souhaitez déposer :

- Permis de construire pour Maison Individuelle (PCMI)
- Permis classique (PC) ;
- Permis d'Aménager (PA) ;
- Permis de Démolir (PD) ;

- Déclaration Préalable pour Maison Individuelle (DPMI)
- Déclaration Préalable classique (DP) ;
- Déclaration Préalable valant Lotissement (DPLT) ;

- Certificat d'Urbanisme d'information (CUa)
- Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

- Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes (plan de situation, plan de masse, photographies, etc.). Les pièces pourront être jointes sous format pdf, jpg, ou compression zip.

Après l'enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique qui sera la preuve de la création de votre dossier.

La commune où se dérouleront vos travaux sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

Chaque échange avec l'administration générera un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier.

Vous pourrez ainsi suivre l'instruction de votre demande en temps réel !

Quels avantages pour les usagers ?



Avec le dépôt en format numérique, plus besoin de faire des copies ni de fournir les dossiers en plusieurs exemplaires, le traitement de la demande se fera ensuite uniquement via les outils informatiques. C'est plus économique, et plus écologique!



Chaque demande pourra être suivie dans la rubrique « Suivi de mes autorisations d'urbanisme », depuis la page d'accueil du GNAU et sous votre espace personnel. Vous serez ainsi alerté au plus vite de l'évolution de votre demande : incomplet, majoration de délai, complétude, décision, etc.



Vous recevrez une notification vous informant que votre dossier est incomplet (si tel est le cas), puis la demande officielle de pièces manquantes par courrier postal. En effet, la législation n'ayant pas encore reconnu l'envoi électronique juridiquement, les services administratifs vous enverront encore certains documents par voie postale.



Par ailleurs, si vous déposez une demande d'autorisation en format numérique et qu'il est incomplet, vous devrez alors fournir les pièces manquantes via le GNAU uniquement, sous format numérique. De même, vous devrez transmettre via le GNAU une fois votre autorisation obtenue, votre Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) et votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

Et si je n'ai pas Internet, ou que je ne suis pas à l'aise en informatique?

Il est à noter que pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer votre demande d'urbanisme en format papier en Mairie, sur place ou par courrier recommandé.

En résumé ! Comment ça fonctionne ? En 6 étapes :



Étape 1 : Il suffit de se connecter via un lien que vous retrouverez sur notre site

Étape 2 : Vous identifier

Étape 3 : Sélectionner la commune concernée

Étape 4 : Remplir le Cerfa correspondant à votre demande

Étape 5 : Joindre les documents nécessaires au dossier

Étape 6 : Valider le dossier

La dictée de novembre

Courageux nos Dannemoisiens et voisins !

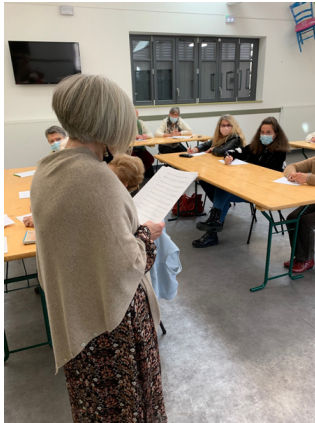
Une quinzaine de personnes, de 12 à 90 ans, est venue faire ce dimanche 28 novembre la dictée prévue depuis de longs mois et repoussée à cause du COVID !

Ils ont planché avec sérieux sur un texte d'Albert Camus extrait de « La Peste ». Ce fut l'occasion de remettre à jour des connaissances dont ces redoutables participes passés maltraités par nos contemporains et pourtant régis par des accords simples avec un peu de réflexion ce qui, peu à peu, devient automatisme.

Il y eut en général peu de fautes.

Le plaisir trouvé dans l'émulation entraîna l'envie de recommencer !

Un sympathique goûter et des prix terminèrent ce moment convivial.



Un peu de lecture...

L'art de l'affût au sommet des plateaux tibétains rudes et somptueux dans un froid glacial et une faune en voie de disparition. Expérience de la patience... Écouter, observer, faire silence, méditer... Attente de l'apparition de la fameuse panthère...

Que de leçons pour nous ! « Au tout, tout de suite de l'épilepsie moderne s'opposait le sans doute rien jamais » de l'affût. Ce luxe de passer une journée entière à attendre l'improbable ...Il fallait en faire un style de vie. »



Huis clos en pleine nature. Le blizzard fait rage en Alaska. Un jeune garçon disparaît. Les rares hommes de ce bout du monde se lancent à sa recherche et c'est l'occasion où se dévoilent les tourments de l'âme de chacun. Un thriller qu'on ne peut quitter !



Blizzard
Marie Vingtras

« C'est bien une idée de même ça, s'inquiéter de briser le cœur de quelqu'un. »



"- Mon père, on va bientôt vous demander de bénir le corps d'une femme à l'asile.
— Et alors, qu'y-a-t-il d'extraordinaire à cela ? demandai-je.
— Sous sa robe, c'est là que je les ai cachés.
— De quoi parlez-vous ?
— Les cahiers... Ceux de Rose."

Ainsi sortent de l'ombre les cahiers de Rose, ceux dans lesquels elle a raconté son histoire, cherchant à briser le secret dont on voulait couvrir son destin.

Ce roman sensible et poignant confirme son immense talent à conter les failles et les grandeurs de l'âme humaine. Un livre duquel nul ne sort indemne !

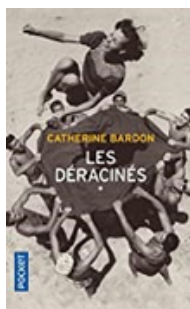
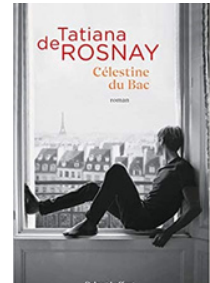
Unique en son genre ! Vibrant !

« Lire apporte quelque chose de plus à la vie »
(Franck Bouysse)

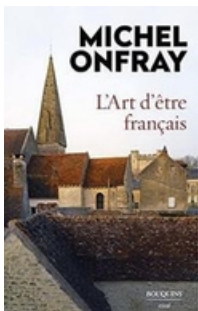
Lui, dix-huit ans, fils de bonne famille, solitaire et rêveur. Elle, sans âge, sans domicile, abîmée par la vie et l'alcool. Tout les sépare.

Pourtant, un jour, rue du Bac, à Paris, leurs chemins se croisent. Contre toute attente, une extraordinaire amitié se noue. De celles qui changent une vie. De celles qui forgent à jamais une personnalité.

Saisir sa chance, affronter le mystère familial qui le hante, c'est ce que Célestine va transmettre à Martin. Et plus encore...



Autriche, 1931. Lors d'une soirée où se réunissent artistes et intellectuels viennois, Wilhelm, jeune journaliste de 25 ans, a le coup de foudre pour Almah. Mais très vite la montée de l'antisémitisme vient assombrir leur histoire d'amour. Malgré un quotidien de plus en plus menaçant, le jeune couple attend 1939 pour se résoudre à l'exil. Un nouvel espoir avant la désillusion : ils seront arrêtés en Suisse. Consignés dans un camp de réfugiés, ils n'ont qu'un seul choix : faire partie des 100 000 Juifs attendus en République dominicaine après l'accord passé par le dictateur local Trujillo avec les autorités américaines. Loin des richesses de l'Autriche, la jungle sauvage et brûlante devient le décor de leur nouvelle vie. L'opportunité de se réinventer ?



Un manuel de résistance à l'intention des nouvelles générations.

Que dire à des jeunes de vingt ans pour leur conduite dans ce monde qui part à la dérive ? La civilisation s'effondre, les valeurs s'inversent, la culture se rétrécit comme une peau de chagrin, les livres comptent moins que les écrans, l'école n'apprend plus à penser mais à obéir au politiquement correct, la famille explosée, décomposée, recomposée...

L'art d'être français : d'abord ne pas être dupe, ensuite porter haut l'héritage du libre examen de Montaigne, du rationalisme de Descartes, de l'hédonisme de Rabelais, de l'ironie de Voltaire, de l'esprit de finesse de Marivaux, de la politique de Hugo.



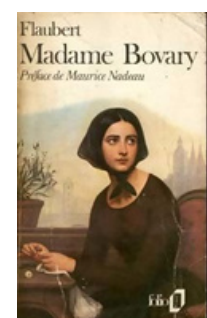
Anne et Marco sont invités à dîner chez leurs voisins. Au dernier moment, la baby-sitter leur fait faux bond. Qu'à cela ne tienne : ils emportent avec eux le baby-phone et passeront toutes les demi-heures surveiller le bébé. La soirée s'étire. La dernière fois qu'ils sont allés la voir, Cora dormait à poing fermés. Mais de retour tard dans la nuit, l'impensable s'est produit : le berceau est vide.

Pour la première fois, ce couple apparemment sans histoire voit débarquer la police chez lui. Or, la police ne s'arrête pas aux apparences... Qu'est ce que l'enquête va bien pouvoir mettre au jour ?

A lire et relire, relire encore...

Emma Bovary : une femme étonnamment moderne qui brise les conventions étroites de son siècle, qui veut être libre en vivant ses rêves et ses passions sans retenue dans une province ennuyeuse, auprès d'un mari médiocre mais que rejoignent bien vite la morale étriquée, l'hypocrisie d'une société que l'on dit « bien pensante », bousculée dans ses « bonnes mœurs »

Quant à son auteur, né voilà 200 ans ! Un forçat de l'écriture qui mène une vie ascétique en ne faisant que ça ! Il corrige et recorrige ses corrections, écrit parfois 8 lignes en 3 jours ! C'est « la force interne du style » qui compte et le dévore ! Il mettra 5 ans à écrire ce roman d'un réalisme saisissant qui a bien failli ne pas voir le jour à cause d'un procès retentissant.



Une nouvelle session d'Essonne Verte Essonne Propre

Après une première annulation au printemps, c'est à l'autonome que la version 2021 d'Essonne Verte Essonne Propre a pu se tenir.

Encore de nombreux (trop !) de déchets ramassés dans nos rues, sur nos chemins, dans la forêt, les champs...

Un très grand merci à tous les participants venus donner 2 heures de leur temps !

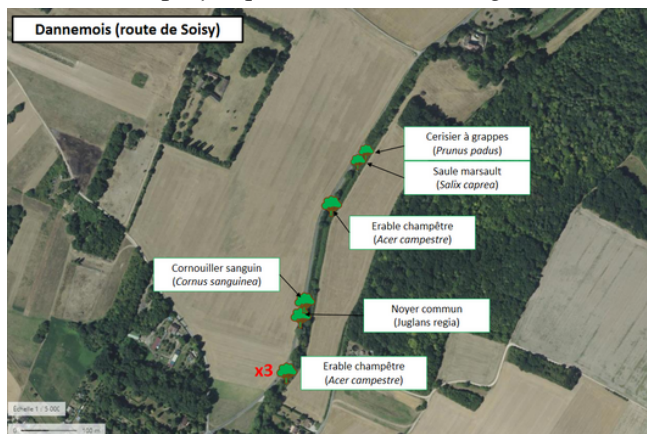
Et rendez-vous le samedi 14 mai pour la prochaine édition !




Le SEMEA plante certaines espèces en bordure de rivière

Le SEMEA, syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la mare aux Evées et de leurs affluents a établi une convention avec la mairie visant à encadrer un projet de plantations d'arbres le long de la rivière sur la rive gauche entre le Pont du Gué et le Moulin Neuf pour ce qui nous concerne ainsi qu'au Pont du Gué, puis à Saint-Germain et Pringy.

Les essences choisies sont adaptées aux berges de cours d'eau, certaines étant florifères et fructifères : merisiers, charmes, érables champêtres, noyers, cornouillers sanguins, cerisiers, saules.) Plantation, entretien seront assurés par le SEMEA . Un très beau projet qui valorisera davantage notre rivière.



Le Siredom : petits rappels !



Conditions d'accès aux déchèteries en 2022

Particuliers habitants sur le territoire du Siredom

Vous avez le droit à **40 passages par an** dans la limite de **5m³ par passage**.

Si vous possédez un badge « Sitreva »

Vous pouvez accéder aux déchèteries de **Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron**, mais également, à partir de février 2022, aux déchèteries de Saclas, Étampes, Étréchy, Égly et Nozay.



Si vous possédez un badge « Siredom »

Vous pouvez accéder aux 27 déchèteries situées sur le territoire du Siredom (dont **Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron**).



Cas particuliers

- Pour les nouveaux habitants : se rendre dans l'une des 3 déchèteries (Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron) pour obtenir un badge « Siredom ».
- Par convention, les habitants de l'ex-Sictom du Hurepoix sont autorisés à accéder aux déchèteries du Sitreva pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Chaque passage sera facturé aux collectivités 29,50 € TTC.

Professionnels

Les professionnels doivent faire établir un badge au nom de leur entreprise. La demande peut se faire via notre site internet (www.siredom.com) ou au siège du Siredom (63 rue du Bois Chaland à Lisses).



Tarif par tranche	Professionnels communautaires*		Professionnels extracommunautaires	
	Déchets triés	Déchets non triés	Déchets triés	Déchets non triés
de 5 m ³	35 €	70 €	70 €	140 €

La désignation « Professionnels communautaires » signifie que ces entreprises disposent d'un siège ou de locaux sur l'une des 175 communes du territoire du Siredom.

Le prochain passage des encombrants c'est le 6 juin

TRIER COLLECTER VALORISER
au service public au quotidien

Ceci est un encombrant
→ Ce que je mets sur le trottoir :

oui

Sommiers
matelas
meubles
vieilles ferrailles
(ustensiles ménagers au rebut)
moquette
planches
PVC (résidus du bricolage familial)
Ces objets sont détruits par la benne.

Où et quand les déposer ?
Sur le trottoir, en bordure des voiries, la veille au soir de la collecte. Respecter impérativement les jours des encombrants.

LES INTERDITS !

ATTENTION PAS PLUS DE 1.5 m³ PAR FOYER sinon AUCUN RAMASSAGE !

Suite à l'augmentation régulière du volume d'encombrants, le prestataire de collecte fait savoir qu'il respectera dorénavant strictement les termes du contrat à savoir, par adresse: 1.5 m³, une longueur de 2 m pour les objets rigides, 2 m pour les objets souples et un poids de 70 kg maximum.

Le SIREDOM communique

Le Siredom, Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères, traite et valorise les déchets ménagers produits par plus de 910 000 habitants de 175 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne.



Acteur de l'économie circulaire, le syndicat s'engage pour un meilleur tri des déchets et leur valorisation (production d'énergie et de recyclage) tout en maîtrisant les coûts de son service.

Il apporte de nouvelles solutions permettant de réduire les quantités de déchets produites sur son territoire. Et parce que chacun est acteur de la préservation de l'environnement, le Siredom développe les outils pour informer et sensibiliser le grand public sur les gestes de prévention, réduction et tri des déchets.

En savoir plus : www.siredom.com - Suivez-nous sur Facebook et Twitter : @siredom

Mise en service d'une 2ème ligne de tri des emballages et papiers au CITD* (*Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand)

Le Siredom possède désormais un centre de tri des emballages de grande capacité avec une qualité de tri améliorée.

Caractéristiques de la nouvelle chaîne de tri des emballages/papiers :

⇒ Capacité de traitement : 55 000 t/an

⇒ 12 trieurs optique, 2 trommels* et 1 robot avec 2 bras articulés..

.⇒ Une cabine de tri ergonomique permettant d'optimiser les conditions de travail des agents et d'affiner le tri des machines (capacité d'accueil : 23 personnes)

⇒ 12 filières de recyclage : 4 pour les papiers/cartons, 1 pour les briques alimentaires, 3 pour les emballages en aluminium et en acier, 3 pour les emballages plastiques et 1 nouvelle filière de développement pour le recyclage de certains emballages plastiques (PET colorés, PET opaques, pots, barquettes...)

Après la rénovation de la 1ère ligne de tri, en juillet 2022, la capacité totale du centre de tri sera de 85 000 t/an en 2 postes (55 000 t et 30 000t).

*Trommel : permet la séparation des matières par taille (320 mm)

A.T.A. Association Terre d'Avenir



Notre association, ATA, œuvre à protéger et valoriser nos écosystèmes, notre patrimoine, notre qualité de vie, et aussi à promouvoir des actions environnementales exemplaires.

Promouvoir tourisme durable ou économie locale soutenue est en parfait accord avec préservation de l'environnement. Pensez : Sans un environnement préservé : point de tourisme, de vie sociale, de loisirs ni d'économie. Chacun d'entre nous peut être un acteur indispensable à notre « bien vivre ensemble ».

- Nous souhaitons former et informer pour sensibiliser et intervenir par des actions et des réalisations concrètes sur le terrain. Promouvoir une approche environnementale « responsable » avec la conservation du milieu naturel et la suppression des polluants et activités néfastes.
- Nous souhaitons contribuer à préserver l'environnement et la biodiversité locale, favoriser le partage et promouvoir les changements de comportements comme alternative aux systèmes existants dommageables à l'environnement.
- Nous souhaitons proposer des gestes simples, responsables, écologiques, efficaces et de surcroît économiques, pour qu'au quotidien, ils contribuent au développement soutenable de notre vie de village.

Chaque samedi après-midi à Dannemois : venez rejoindre une équipe de jardiniers passionnés qui vous initieront à la permaculture, au jardin partagé, à des techniques potagères pour tous pour partager récoltes et bonne humeur. Sans oublier les ateliers produits fait maison, la grainothèque, les rando-déchet, le dépann'vélo...

Prochain rendez-vous incontournable le 18 juin 2022 au stade de Milly- la- Forêt pour le 1er Ecofestival du Gâtinais organisé par ATA : ateliers, producteurs locaux, exposition d'artistes, restauration saine et locale, musique...

**On a besoin de vous !
Rejoignez-nous !
Si vous vous reconnaissez dans ces
mots : n'hésitez pas... : ata-
dannemois.org**

La Dannemoisienne



Bonjour à tous,

La fin d'année 2021 s'est terminée très calmement, pour notre association « La Dannemoisienne », par la vente des sapins autour de l'illumination du sapin de notre village.

Cette nouvelle année débutera par une réunion (courant février - date non encore fixée) concernant les nouvelles inscriptions (que nous souhaitons nombreuses) ainsi que diverses informations sur le déroulement de l'année à venir.

Tous ces moments et ces échanges nous tiennent à cœur pour envisager une nouvelle dynamique dannemoisienne et la reprise des activités créant du lien au sein du village : Pâques, théâtre, 14 juillet et fête du village en point d'orgue... et peut être d'autres animations suivant les ressources et le contexte sanitaire.

Nous tenons à remercier toutes les personnes fidèles et profondément attachées à la vie du village malgré cette période difficile liée au COVID. Nous vous souhaitons une très belle année 2022, pleine d'énergie, une excellente santé et de beaux projets à réaliser .

Le bureau, La Dannemoisienne

Dannemois se raconte, association d'histoire locale

Forte de son succès après une première petite exposition rassemblant des photos du village, des souvenirs d'école, des documents prêtés par les Dannemoisiens, l'association est créée le 23 octobre 2001, avec leur l'appui et celui de la mairie.

Alors, les membres élus de l'association encouragés avec des bénévoles, se sont mis au travail : des allers et retours aux Archives départementales à Chamarande, celles de Melun en Seine-et-Marne et celles de la mairie. Nous n'avons pas compté nos heures. Mais quel bonheur lors de recherches fructueuses !

Depuis, chaque année nous participons aux Journées du Patrimoine : visite avec l'historique de l'église Saint-Mammès, de nos deux seigneuries et leurs seigneurs.

Nos expositions avec l'édition d'une brochure :

- Mémoires villageoises (la vie du village, les fermes et ses paysans, l'agriculture, l'élevage), le cheval ami de l'homme et les premiers tracteurs.
- La rivière l'École, ses lavoirs et ses moulins. Les puits, les marais, les tourbières dans le Parc naturel du Gâtinais,
- Nos pompiers et leur caserne.
- Les commerces, la pisciculture, les carrières.
- L'arrivée du train « Le tacot », la construction de l'aqueduc de la Vanne, du Loing et du Lunain
- Les industries textiles en Essonne.
- La guerre de 1870 où le village est envahi par les Prussiens et ses conséquences, la guerre de 1418 au cours de laquelle le village perd 16 de ses enfants.
- Les épidémies à Dannemois et dans les communes avoisinantes.
- Les inondations, les intempéries... La chasse, les loups ...
- Les artistes du village, Claude François, Georges Rouquier, cinéaste, Henri Kinski, peintre. Les personnages historiques dans les communes du Parc naturel du Gâtinais.

Au cours de ces années, nous avons créé le « Carrefour des passions »

(Nom proposé par M. Cocchi), qui présentait des peintures, des collections diverses de Dannemoisiens: modélisme, céramique, sculpture, mode, cinéma et les premières caméras, les films tournés dans la région. Nous avons organisé des conférences, et juste avant l'épidémie, nous mettions en place des expositions à travers la philatélie, comme les institutions de l'Union européenne, les bandes dessinées. La BD franco-belge qui est restée en attente...

Malgré le virus, pour que notre association reste active, nous avons publié notre premier livre « Dannemois et son histoire » puis un second « La vallée de l'École, ses moulins et leur histoire ». Aujourd'hui, nous préparons un troisième livre qui sera proposé au mois de septembre 2022.

Avec le pass sanitaire, nous avons pu fêter les vingt ans de Dannemois se raconte, le 21 novembre ! Un après-midi convivial avec quelques projections d'anciennes expositions présentées par Lionel.



Renouvellement des membres du bureau pour quatre ans :

- Vice présidente : Marie-Louise Piédor,
- Secrétaire : Jacqueline Hamard,
- Secrétaire adjointe : Anne-Marie Garnier,
- Trésorière : Anne-Marie Robieu,
- Membre honoraire : Claudine Limery.
- Membres extérieurs :
- Relecture : Colette Powrie
- Publicité : Nelly Fournès
- Lionel Guérin pour les projections
- Daniel Dautriche et Jocelyn Robieu pour la communication.

C'est un petit compte-rendu qui peut permettre de mesurer le travail effectué par l'association et j'en profite pour remercier toutes les personnes qui m'entourent depuis ces longues années et qui, sans elles, l'association n'aurait pas vu le jour.

Une pensée aussi pour tous ceux qui nous ont quittés et qui avaient largement participé.

Merci à tous en vous souhaitant une bonne année 2022.

La présidente : Ghislaine Pasty

✉ dannemois.se.raconte@orange.fr
☎ 0671408410.

Un peu d'histoire : et si pour changer on parlait épidémie !

Eh oui ! La pandémie que nous traversons, a malheureusement des précédents. Les épidémies marquèrent de tous temps l'histoire des hommes. En 2018, sans imaginer un seul instant ce que l'avenir nous réservait, « Dannemois se raconte » abordait le sujet lors de l'exposition « les épidémies dans la région ». Rappelons aujourd'hui les fléaux vécus par les Dannemoisiens en d'autres temps.

La lèpre qui marqua le Moyen Age n'eut a priori pas d'impact dans le village, car aucune maladrerie n'est mentionnée, contrairement aux villages voisins. Pour ce qui est des épidémies de peste survenues du XII^{ème} au XVII^{ème} siècle, aucun document ne nous renseigne. Cependant, la peste noire contribua à la disparition de 30 à 50% de la population du continent entre 1347 et 1352, ce qui entraîna un manque de main d'œuvre. Nos seigneurs durent certainement y faire face, comme tous les propriétaires terriens de l'époque, et furent contraints de faire des concessions pour conserver ou obtenir du personnel : adieu la servitude !

Dannemois fut cependant touché par l'épidémie de choléra née en Inde en 1826, observée en Europe à partir de 1830, et en France début 1832. Il s'agit d'une maladie infectieuse diarrhéique (bactérie *Vibrio cholerae*), d'une incubation brève (quelques heures à quelques jours) se manifestant par des crampes abdominales avec diarrhée aqueuse brutale, et vomissements abondants « en jet », évoluant rapidement vers la déshydratation. En France, il sera recensé officiellement 229 534 malades dont 94 666 morts. Sur 411 de nos habitants, 18 morts de la maladie se succédèrent entre le 2 juillet et le 5 septembre 1832 avec souvent plusieurs victimes au sein d'une même famille.

« Le 2 juillet meurt le fils Vedée, âgé de 7 ans ; le 4, le père ; la mère (et épouse) mourra 10 jours plus tard à Courances. Le 5, une mère et sa fille meurent de choléra et les cas vont se succéder, touchant régulièrement une ou deux personnes de la même famille : un autre cas le 6, un cas le 8, deux cas le 9 juillet, deux cas le 10 juillet dont un frère et sa sœur, un cas le 11 juillet puis, le 19 juillet, deux morts, un cas au mois d'août, le 17. Celui-ci, du fait de la longueur de l'incubation pourrait sembler douteux s'il ne s'agissait d'une parente de cholérique et de l'affirmation de l'abbé Gouaux. Deux cholériques meurent les 20 et 30 août. Un dernier cas est signalé le 5 septembre ». A. DODIN, « Une épidémie de choléra dans la vallée de l'Ecole » - Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, Etampes et du Hurepoix

Les cas sont identifiés grâce à l'inscription portée en marge des actes de décès du registre paroissial par l'abbé GOUAUX, curé de Soisy sur Ecole ayant succédé à l'abbé PITET, curé de Courances et Dannemois depuis 1805, victime indirecte du choléra.

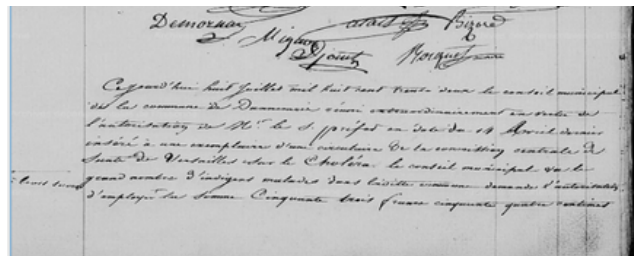
A l'époque, les moyens sanitaires réduits, pour ne pas dire nuls, sans médecins ou très peu dans nos campagnes, et sans traitement à procurer, la religion était le seul secours aux malades.

Le dévouement de l'abbé PITET tout au long de la lente agonie des cholériques, ses déplacements incessants pour veiller et reconforter les malades, dispenser les sacrements aux mourants, vinrent à bout de ses forces. Il tomba malade le 4 novembre 1832 et décéda le 26, à l'âge de 73 ans.

La population n'avait pas conscience du rôle de l'eau dans la transmission de la maladie : chacun utilisait l'eau de la rivière pour arroser le potager, laver les légumes, cuisiner, parfois la boire, et consommait le produit de sa pêche. Pourtant dans cette même rivière, ils s'y lavaient et y rinçaient le linge souillé, y jetaient les eaux usées, et les eaux de pluie, lavant au passage les nombreux tas de fumier, finissaient leur course dans ce cours d'eau. Au XIX^{ème} siècle, notamment après les épidémies de choléra et quelques foyers de variole et de typhoïde, il apparut nécessaire d'envisager des mesures de prophylaxie.

En 1851, une loi imposa l'aménagement de lavoirs ouverts à tous, définissant leur emplacement par rapport aux sources ou fontaines pour ne pas polluer l'eau potable.

A l'origine il s'agissait de simples aménagements de pierres ou de planches. A partir de 1880, on a construit des structures en pierres couvertes de tuiles, d'une longueur minimum de 1,60 m. Dannemois se procura entre 1880 et 1890, de ses 4 lavoirs publics : au Mardelas, rue de la Croix de Louvre (de chaque côté du pont) et rue du Moulin à huile.



Cet épisode de choléra eut également pour conséquence l'extension de la législation en matière d'inhumation, imposant l'éloignement des cimetières des centres urbains depuis 1776, aux villages de campagne. Notre cimetière qui était déjà à l'extérieur du village n'a donc pas bougé, contrairement à celui de nos voisins dont les sépultures étaient organisées autour des églises.



La fièvre typhoïde (entérobactérie genre salmonelles) se développe, comme le typhus (bactéries rickettsies), dans des collectivités ayant une mauvaise hygiène. Deux de nos Dannemoisiens en firent les frais : Emile HAMARD combattant lors de la grande guerre est mort à l'hôpital de Fontainebleau de congestion pulmonaire et de fièvre typhoïde en 1916, et Emile GUERIN né à Dannemois est mort le janvier 1945 au camp de Bergen Belsen, où il est décrit une épidémie de typhus et la mort de dizaines de milliers de prisonniers.

Depuis le Moyen Age, le chemin fut long et enrichissant. Malgré l'expérience et toutes les connaissances acquises, on ne peut que constater que nous ne sommes pas à l'abri de fléaux. Par contre, tous ces épisodes d'épidémie eurent une fin. Alors soyons patients et restons vigilants.

CL pour Dannemois se raconte

Un héros de roman à Dannemois en 1421 ou... l'amour sauve le monde !



(texte d'Archives Nationales traduit par Henri STEIN) et confié par Dannemois se raconte, association d'histoire locale

Un jeune vigneron de Dannemois en Gâtinais, orphelin, bénéficia en 1421 de lettres de grâce que lui accorda Charles VI, dans l'espoir qu'il s'amendait et ferait trêve à ses mauvais instincts. Il avait pourtant plus d'un méfait sur la conscience.

Avec quelques camarades qui ne valaient guère mieux que lui, Jean Roigeau était parti dans la direction de Chartres, à l'aventure, avec l'arrière pensée de quelque mauvais coup, et sans doute comptant sur le hasard pour se procurer l'argent dont il était vraisemblablement démuné. Ils comptaient aussi sur l'impunité, grâce à l'insécurité qui régnait en Beauce où, par suite de l'état de guerre qui désolait le pays, ils pouvaient espérer échapper à une police plus ou moins inexistante. Ils ne devaient pas payer de mine.

Dans un village, les habitants, craignant pour leurs troupeaux, ont hâte de les voir déguerpir et, pour les éloigner, leur donnent à chacun deux écus. C'était une bonne aubaine, qui ne fit que les encourager. Un peu plus loin, ils assaillent une pauvre femme et lui dérobent une toile et trois serviettes qu'ils revendent pour six sous. Sur la grand'route, entre Milly et Corbeil, ils rencontrent une autre femme qu'ils délestent de quatre francs, et un peu plus loin c'est un viol qui est commis, auquel (paraît-il) Jean Roigeau serait resté étranger.

Aux environs de Noël, dans la même région, les mêmes vauriens s'attaquent à trois paysans sans défenses, favorables aux anglais, les emmènent et les livrent à un capitaine français qui rançonne ces paysans et qui, ne pouvant obtenir le prix de cette rançon, les fait noyer. En février suivant, ils arrêtent sur la route de Corbeil à Paris, un cavalier auquel ils dérobent une somme assez rondelette, 140 francs environ. Et on ne nous raconte pas les menus vols que la petite troupe a commis un peu partout où elle passait pour subvenir à son existence.

Un jour vint cependant où la justice mit un terme à leurs exploits. Un des larcins de Jean Roigeau ayant été commis sur des terres appartenant à l'abbaye de Saint Germain des Prés, ce fut le bailli abbatial qui le fit mettre en prison ; le jeune malfaiteur fut jugé et condamné à être pendu ; sans tarder, le bourreau fut chargé d'exécuter la sentence, lorsqu'un coup de théâtre se produisit.

Jean Roigeau, au moment où il devait subir son châtement, se jeta à genoux pour implorer la clémence de ses juges. Les assistants, tout attendris par cette scène de repentir vrai ou simulé, semblaient visiblement émus, lorsqu'une jeune fille, presque une enfant (quatorze ans environ) surgit en criant, déclarant qu'elle voulait Roigeau pour mari. On juge de l'effet produit par la spontanéité de cette affirmation ; et les choses se précipitèrent : on manda un prêtre qui fiança les deux jeunes gens, les personnes présentes se cotisèrent pour leur procurer quelque argent en vue de leur union. Qu'allait-on faire ? La justice devait-elle suivre son cours ? Dans l'incertitude, on courut prévenir le bailli de ce qui venait de se passer : mais le bailli se montra inexorable, et s'en tint à la sentence qu'il avait prononcée.

C'est alors qu'on conseilla aux fiancés d'en appeler de cette sentence au Parlement ; on les mit en prison ; peu de temps après Roigeau comparait devant ses nouveaux juges en demandant pardon et en promettant sans doute de mieux se conduire à l'avenir. Et les juges, en raison de sa jeunesse et de celle de la jeune fille, touchés par l'imprévu de la conduite de celle-ci, en raison aussi des bons antécédents du coupable, l'acquittèrent pour permettre, à lui et à sa fiancée, de « vivre, fructifier et faire du bien ensemble ».

Le même cas ne s'est sans doute pas fréquemment représenté. Espérons que si Roigeau est retourné dans son village de Dannemois, il y aura mené une vie exemplaire et exempte de soucis avec celle qui lui avait sauvé la vie.

Moralité : mieux vaut se mettre soi-même la corde au cou plutôt que de goûter celle du gibet ! C'était il y a 600 ans.

La distribution des colis aux aînés de la commune

Ce geste destiné aux Dannemoisiens de 70 ans et plus a été une fois encore fort apprécié au vu des messages chaleureux qui nous sont revenus. Ce sont 82 cadeaux faits de mets festifs qui ont été distribués par les membres de la commission sociale à l'époque de Noël.

Faire plaisir, montrer que nous pensons à tous, recevoir un sourire nous comble de joie chaque année !

Distribution de la galette à domicile

Cette année encore, l'habituel après-midi festif autour de la galette n'ayant pu avoir lieu, nos élus sont venus porter au domicile des aînés qui l'avaient souhaité une petite galette pour ne pas briser cette tradition qui permet une petite visite et offre la certitude que nul n'est oublié.

Notons : La tradition du partage d'une galette serait un hommage aux Saturnales de l'époque romaine, grandes fêtes en l'honneur de Saturne, le dieu romain du temps.

À l'époque, cette journée était très spéciale puisque les esclaves étaient invités à partager un gâteau avec les Romains. S'ils tombaient sur la fève dans le gâteau, ils devenaient « Princes des Saturnales » et avaient le droit d'obtenir tout ce qu'ils souhaitaient pendant une journée. Pour éviter toute tricherie, la fève comestible aurait été remplacée par une fève en porcelaine. Aujourd'hui, le point commun entre ces différentes commémorations reste le partage.



Centre de dépistage anti génique

Devant les difficultés rencontrées par bien des gens pour trouver un centre de dépistage COVID, la mairie a mis en place un centre de tests anti géniques à la Maison de la Culture, offrant ainsi de nombreux créneaux selon les disponibilités de nos charmantes infirmières dont Emilie, récente Dannemoisienne et ses amies.



Dannemoisiens et habitants voisins, parfois même fort éloignés, ont été ravis de cette initiative. Notons qu'au tout début, 120 tests ont été effectués en 3 permanences.

Un succès !

Élus et membres de la réserve civile encadraient l'opération.



La carte taxi

Acteur central de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale, le Département de l'Essonne agit chaque jour pour préserver la qualité de vie et l'autonomie de plus de 100 000 séniors et personnes en situation de handicap.

Nous mettons à disposition des Essonnais qui en ont le besoin un dispositif inédit en France, pour prévenir l'isolement et faciliter les déplacements au quotidien: la Carte Taxi

François Duroway, Président du Département de l'Essonne

Sophie Rigault, Vice-présidente en charge des mobilités et de la voirie

La Carte Taxi est une aide à la mobilité délivrée par le Département de l'Essonne qui permet de dépenser **Jusqu'à 250 euros par an** auprès d'**artisans taxis affiliés** et du service Pam 91.

Si vous êtes inscrits au service Pam 91, vous pouvez régler le montant des courses avec votre Carte Taxi.



Pour qui?

La Carte Taxi s'adresse au même public que la Carte Navigo Améthyste, les deux aides ne sont pas cumulables:

Les **personnes âgées de plus de 65 ans non imposables** (ligne d'impôt avant crédit, correction inférieure ou égale à 61 euros), les personnes appartenant au **monde combattant de plus de 60 ans** et les **personnes handicapées** percevant l'allocation adulte handicapé (AAH).

Comment faire la demande?

- En téléchargeant le formulaire ou en le renseignant directement sur www.essonne.fr
- Auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune

Une fois la demande d'aide réalisée, elle est instruite par le service en charge de l'attribution des aides à la mobilité.

La carte est ensuite fabriquée et envoyée au domicile de la personne.



Comment l'utiliser?

1. Réservez votre course

Il suffit de **contacter un artisan taxi affilié et de réserver la course**, de préférence en heures creuses (entre 10h et 15h).

La liste des artisans taxi affiliés est disponible sur www.essonne.fr ou par téléphone au 09 69 322 326 du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Pensez bien à préciser au moment de réserver que vous réglez votre course avec la Carte Taxi.

2. Présentez votre carte au conducteur

Présentez votre carte à l'artisan taxi qui scannera le **QR code inscrit sur la carte** avec son téléphone.

Il saisira ensuite le montant de la course sur son téléphone, il ne vous restera alors plus qu'à **valider le paiement avec votre code personnel** à 4 chiffres, comme avec une carte bancaire.

Comment savoir combien il reste sur la carte?

- Par téléphone au **09 69 322 326** du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Sur internet, via votre espace personnel, sur www.essonne.fr
- En **demandant à votre artisan taxi** au moment de la course

AGENDA

Les 26 et 27 mars : exposition des réalisations dannemoisiennes et vente éventuelle (peinture, sculpture métal, objets en jean, illustration, petits accessoires textile, peinture sur porcelaine) à la Maison de la Culture de 10h à 18h

Les 14 et 24 avril : Les élections présidentielles

Le 14 mai : Essonne Verte, Essonne Propre

Les 14 et 15 mai : Peintures de Caroline Labbé (de 10h à 18h à la Maison de la Culture)

Les 15 et 16 octobre : Exposition photos de 10h à 18h sur les thèmes suivants : l'eau, derrière la fenêtre ou la porte, éphémère. (de 10h à 18h à la Maison de la Culture). S'inscrire en mairie dès que possible.

Le 6 novembre à 15h : dictée (15h à la Maison de la Culture)

Les 26 et 27 novembre : Peintures de Brigitte Daillant (de 10h à 18h à la Maison de la Culture)

INFOS DIVERSES



Conversion des chaudières au fuel, au bois ou au charbon

Cette aide permet aux particuliers de choisir un équipement plus écologique et plus économique (énergie solaire, pompe à chaleur, système hybride), contribuant ainsi à la qualité de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Les seuls bénéficiaires de cette aide sont les particuliers.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de l'Île de France (www.iledefrance.fr) ou 01.53.85.74.31 | 06.48.13.08.63 : Région Île-de-France

Une nouvelle réalisation de la CC2V : le centre multisports s'installe à Moigny

La CC2V qui a la compétence équipements sportifs a porté à bien ce projet. D'un coût de 1,5 million d'euros, il a été subventionné à hauteur de 150 000€ par l'Etat, 160 000 € par la Région, 77 000 € par le Département, 230 000 € par la commune et le reste par la CC2V.

Ce beau bâtiment multisports de 1 170m² allie la luminosité du verre et chaleur du bois. Toutes sortes d'activités sportives s'y dérouleront tant en compétition qu'en scolaire.

Il a été inauguré en présence de nombreuses personnalités et associations sportives du territoire de la CC2V le 4 septembre 2021.

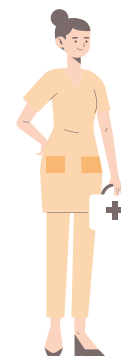


L'Association de soins à domicile du Canton de Milly-la-Forêt

a actuellement quelques places disponibles pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées de plus de 60 ans.

Elle intervient pour tous types de soins (toilette, habillage, aide à la mobilité, soins infirmiers...). Ces prises en charge, réalisées par des infirmières et des aides-soignantes s'effectuent sur prescription médicale d'un médecin traitant et sont intégralement financées par l'assurance maladie.

Vous pouvez vous adresser au 01 64 98 06 25 et une infirmière coordinatrice effectuera des visites à domicile pour évaluer les besoins.



Jeunes ! N'oubliez pas de vous faire recenser

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans en se présentant à la mairie de son domicile, munie d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois :

- En cas d'absence de recensement il est impossible de se présenter aux concours et examens d'État.
- Le recensement permet de participer à la journée Défense et Citoyenneté qui informe sur les droits et devoirs du citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement entre le 16e et le 25e anniversaire.

Veiller à ne pas égarer l'attestation obtenue car les mairies ne délivrent pas de duplicata.

Renseignements sur: <http://vosdroits.service-public.fr>



France Alzheimer Essonne recherche des bénévoles

France Alzheimer Essonne recherche des bénévoles pour participer aux actions de soutien et d'accompagnement effectuées par l'Association auprès des Aidants (proches des malades) :

- Groupe de Parole
- Formation des Aidants
- Écoute téléphonique
- Forums
- Atelier de stimulation cognitive
- Atelier de relaxation.



Les formations sont assurées par l'union France Alzheimer. Le choix des actions se fait en fonction des aptitudes et souhaits de chacun. Ces actions se font le plus souvent en binôme avec une psychologue.

> Besoin 5 à 10h / mois
 > Pour tous renseignements : 01 60 88 20 07
 lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Vendredi de 9h00 à 13h00

Le Père Santos quitte le secteur

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris que le Père Santos Isidro Chapado, prêtre responsable du secteur paroissial avait dû quitter Milly-la-Forêt, juste avant Noël.

Cet homme de rigueur, droit, juste et bienveillant avait établi avec nos communes des relations chaleureuses et harmonieuses tout comme avec la majorité de ses paroissiens. Sa grande humanité n'a malheureusement pas été comprise de certains.

Nous le regrettons sincèrement et lui souhaitons beaucoup de courage dans sa solitude.



Nouveau à Milly ! Espace France Services



Les services publics près de chez vous !

Cette structure renseigne et accompagne chaque citoyen pour effectuer des démarches administratives, particulièrement celles en ligne. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé.

Démarches : famille, santé, social, retraite, emploi, accès aux droits, logement, administratif, déplacement.

Équipements bureautiques connectés à disposition.

Accueil avec ou sans rendez-vous :

Place de la République (à droite du CCAS)

> Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

> Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

01 84 64 00 38 et 01 84 64 00 39

franceservices@milly-la-foret.fr

Point conseil



L'UDAF accompagne les familles en difficultés budgétaires qui, suite à la crise sanitaire, ont soit perdu leur emploi, soit ont été mis au chômage partiel, soit n'ont pas plus retrouvé d'emploi...

Il ne s'agit pas de familles habituées à se rendre dans les services sociaux.

« Notre objectif est de rompre le cercle vicieux de l'endettement et bien sûr que les personnes conseillées se sentent moins seules face à leurs problèmes financiers »

Accueil : 315 Square des Champs Elysées à Evry après avoir pris rendez-vous au 01 60 91 30 54

Une permanence a lieu aussi à Milly-la-Forêt le 4^e lundi de chaque mois

(à côté de l'espace France Services)

après rendez-vous pris au 01 84 64 00 38/39

Guide 2022 des démarches ANTS

Le guide 2022 des procédures ANTS a été élaboré afin de faire profiter à tous les internautes des meilleures astuces et conseils.

Toutes les démarches concernant un passeport, une carte d'identité, un permis de conduire et une carte grise sont à réaliser en ligne sur le portail officiel du Ministère de l'Intérieur... et seulement sur cette plateforme !

- Pour une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
- Pour un permis de conduire: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>
- Pour une carte grise aller sur: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent consulter cette notice d'information et aussi s'adresser à un garagiste habilité dans leur département.

ATTENTION ! Ne tombez pas dans le panneau des sites payants ! Certaines plateformes en ligne frauduleux se proposent de réaliser ces démarches... des sites malhonnêtes proposent de se charger de votre démarche administrative en échange de frais d'assistance en ligne. Cependant demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit. Pour plus d'informations sur ces démarches en ligne, consultez notre guide d'utilisation 2022



Z + + M
SUR MON DÉPARTEMENT



L'Essonne réinvente

la Prime éco-logis 91!

Lancée en 2019, cette aide du Département aux propriétaires et aux copropriétés pour les travaux de rénovation énergétique est renouvelée. L'objectif : en finir avec les « passoires énergétiques » et favoriser les travaux visant un gain énergétique d'au moins 35%. L'aide peut atteindre 4000 € pour des gros travaux en fonction des revenus du ménage et jusqu'à 3750 € par logement pour les syndicats des copropriétaires. Elle est cumulable

avec de nombreuses aides financières comme par exemple MaPrimeRénov'. En plus de l'isolation, du remplacement des fenêtres ou du chauffage, de nouveaux travaux sont éligibles : l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, de panneaux photovoltaïques ou d'une centrale de production d'énergie renouvelable.

Retrouvez toutes les informations sur primeecologis91.fr



Remboursement partiel de la carte de transports scolaires

La politique communale depuis quelques années est de voter une subvention afin d'aider les familles dont les enfants utilisent les transports scolaires.

Depuis 2018, la base de la subvention est établie à hauteur de 55% du montant de la carte en vigueur pour les collégiens et lycéens et un montant forfaitaire du 33 euros pour les boursiers et cela pour les moins de 20 ans.

Les familles sont donc invitées à passer en mairie avant le 31 décembre pour obtenir cette part de remboursement.

Se munir de la photocopie de la carte de transport et d'un RIB.

Action sociale / Samu social et équipe mobile

La Croix-Rouge française met en place des maraudes à destination des personnes sans abri, à la rue. Le but est de maintenir un lien social, d'encourager l'orientation vers des travailleurs sociaux et d'alerter les pouvoirs publics en recensant les situations rencontrées.

Faire un don de vêtements (pantalons, pull) ou de couvertures à notre association lui permet de mener à bien ses actions. Les objets collectés qui sont propres et en bon état ont une très grande valeur pour de très nombreuses personnes.

N'hésitez pas à contacter le 06 09 84 95 57 pour de plus amples informations (Maraudeur sur Melun).





Se sont unis...

Marjolaine GILLES, notre secrétaire, et Vincent RADDAS

4 septembre 2021




*Nous leur souhaitons une longue
et belle vie, pleine de bonheur.
Toutes nos chaleureuses
félicitations.*

Les PACS

Stéphane PELLERIN et Marie-Paule GOËSSENS 15 décembre 2021

Sont arrivés parmi nous

Mia MATHIEU née le 12 septembre 2021
Eden LEVASSEUR né le 21 septembre 2021

*Nous leur souhaitons la bienvenue
ainsi qu'une vie douce et belle.* 
Félicitations aux heureux parents !

Nous ont quittés

HAMARD veuve LECOMTE Denise
Une Dannemoisienne de toujours qui s'est beaucoup
investie pour les autres en bien des domaines. Puisse-telle
reposer en paix.

1^{er} janvier 2022

PEILLON Françoise
Elle avait choisi Dannemois comme cadre de paix
depuis très longtemps. Elle y restera toujours.

7 janvier 2022



*Que leur famille trouve ici
notre plus sincère sympathie et
la certitude que nous ne les
oublierons pas.*

NOUS REMERCIONS NOS FIDÈLES ANNONCEURS

NOS ANNONCEURS

de nous aider à la publication de ce bulletin



- POMPES FUNÈBRES
- MARBRERIE
- CONTRATS OBSÈQUES
- PLAQUES SOUVENIR

BALLANCOURT

24 rue Jeanne Pinet
01 64 93 22 93

CHAMPCUEIL

1 route de Chevannes
01 64 99 79 00



7J/7
24H/24 | www.pompesfunebresmarin.fr



Les Coqs
24, place du Marché
91490 Milly la Forêt
Tél : 01 64 98 58 58
contact@lescoqs.fr
www.lescoqs.fr

Émilien
Le Normand
Cuisinier

CUISINE FRANÇAISE

Cours de Pilates

*En petits groupes ou en séance individuelle
Accessible à tous et individualisé
A Courances, par une kiné du sport diplômée*

Contactez Céline :

☎ **06 15 25 65 64**
✉ **pilates.celine@gmail.com**



LE MOULIN DE DANNEMOIS ANCIENNE DEMEURE DE CLAUDE FRANÇOIS



Restaurant, Musée (Visites guidées et commentées), Salon de Thé,
Boutique Souvenirs, Déjeuners et Diners Spectacles.
Tel. 01 64 98 45 54 / www.moulinedannemois.com
32 Rue Du Moulin 91490 Dannemois.



Hab. : 18-75-0001



CHRYSLIDE
PRÊT À PORTER • CHAUSSURES • ACCESSOIRES

MILLY LA FORÊT
Tél : 06.73.87.00.09

Accessoires
Prêt à porter

CHRYSLIDE

8 bis rue Saint-Jacques

SAS ATOR RÉNOVATION
MAÇONNERIE
PEINTURE



66 ZA du Chenêt
 91490 Milly la Forêt

06 16 16 23 08
 ator.renovations@orange.fr



CHARLES & LUC DARRIGOMME
 MARCAGE
 PRODUCTEURS D'HERBES AROMATIQUES
 MILLY-LA-FORÊT (91)

BENOÎT PEDRONNET
 CÈCE PERRONNET
 PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE
 MONDREVILLE (77)

ANNE-SOPHIE MORELLEAU
 CÈCE PERRONNET
 PRODUCTRICES DE FROITS
 GUINEVILLE (45)

PYRRE-NICOLAS GISEL
 FERME DU TOUILLON DE MILLY
 ÉLEVEUR DE VOLAILLES
 MILLY-LA-FORÊT (91)

PASCAL, BILANNEY & PASCALIE COMMOU
 LA FERME DU TOUILLON
 ÉLEVEURS ET FABRICANTS DE PRODUITS LAITIERS
 MOIGNY-SUR-ÉCOLE (91)

DAMIEN DUMARTY & KATIA BOUZIE
 CÉCILE PERRONNET
 APICULTEURS DÉCOLLIANS
 CHAMPIGNY-SUR-YONNE (89)



COLLIANO
 Restaurant Pizzeria

Réservation restaurant
 01 64 93 93 48



Fermé lundi et mardi

**MIEUX MANGER,
 C'EST AUSSI MANGER
 TOUT PRÈS.**



Dans votre Intermarché d'Oncy-sur-École, nous valorisons le savoir-faire de nos producteurs. Nous vous proposons chaque jour un large choix de produits locaux. C'est ça être engagés ensemble pour une alimentation plus locale et forcément meilleure.

Intermarché
 ONCY-SUR-ÉCOLE

TRAVAUX PUBLICS DE SOISY



Ensemble, réalisons vos projets

**Travaux routiers & particuliers,
 Aménagements urbains,
 Equipements collectifs,
 Equipements industriels & logistiques**



**6, Rue de la Montagne de Maise – ZA du Chêne
 91490 MILLY LA FORET**

Tél. : 01 64 98 03 83 – www.tpsoisy.fr – Email : tpsoisy@tpsoisy.fr



LES OPTICIENS KRYS

Jean-Philippe BALOUZAT

29, place du marché. - 91490 MILLY LA FORET
Tél : 01 64 99 79 65 - Fax : 09 70 32 26 53
millylaforet-plmarche@krys.com

Vous allez vous aimer




ATELIERS MIMESIS
27 rue des prés
91490 Dannemois
Tel : 09.50.56.51.62
atelier.mimesis@gmail.com

ATELIERS MIMESIS
PAYSAGISTE

Vous souhaitez VENDRE, ACHETER, ESTIMER GRATUITEMENT votre bien ?



Céline PONSINET
Spécialiste sur le secteur de Milly la forêt

07 82 89 80 44
celine.ponsinet@safti.fr



Agent commercial du réseau SAFTI immatriculé sous le n°408512507 au RSAC de la ville de EVRY (91) agissant pour le compte de l'agence immobilière SAFTI (523 964 528 RCS Toulouse) sous la carte professionnelle n°72305 délivrée par la Préfecture de Toulouse.



Charcuterie Milly
Vanderhauwaert Quentin
Happ Samantha
charcuteriemilly@hotmail.com
9 Place du Marché Milly la Forêt
91490
www.charcuterie-milly.com



Les Jardins de Brinville

VENTE DIRECTE Fruits & Légumes

Votre producteur maraîcher depuis 3 générations

01 60 65 72 04

OUVERT TOUTE L'ANNÉE **PRODUCTION LOCALE** A Saint Sauveur sur École

C'est au sein de notre jolie magasin que vous trouverez les fruits et légumes de saison issus de notre exploitation maraîchère: fraises, framboises, tomates, salades, courgettes, poireaux, haricots, aubergines...

Vous y trouverez également des produits primeurs, de l'épicerie fine, du fromage, de la charcuterie, de la crèmerie... le tout soigneusement sélectionné par nos soins.





Notre mode de culture : la **Lutte Biologique Intégrée**.
Nous utilisons des prédateurs naturels afin de combattre les insectes nuisibles. Cette méthode garantit une **qualité des fruits et légumes** et un **respect pour l'environnement**.

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI	FERME	Les Jardins de Brinville
MARDI	8h30 à 12h30 - 15h à 19h	Allée du château vert
MERCREDI	8h30 à 12h30 - 15h à 19h	77930 SAINT SAUVEUR SUR ECOLE
JEUDI	8h30 à 12h30 - 15h à 19h	01 60 65 72 04
VENDREDI	8h30 à 19h sans interruption	Le samedi matin : retrouvez nos commerçants extérieurs: poissonnier, volailler...
SAMEDI	8h00 à 19h sans interruption	
DIMANCHE	9h à 13h	

 www.lesjardinsdebrinville.fr

